

Pôle Travail

Réguler les relations de travail

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
Service Etudes, Statistiques, Evaluations (ESE)

L'inspection se modernise au service des salariés et des entreprises

Engagée par un travail de concertation lancé en 2012 avec les agents du ministère et les partenaires sociaux, la réforme de l'inspection du travail et son organisation régionale définie en 2014 vise à moderniser et adapter l'action des services pour répondre encore davantage aux besoins des entreprises et des salariés.

Au niveau départemental :

Dans les Unités territoriales, le contrôle et la prévention dans les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité reste la priorité d'action des agents.

5 unités de contrôle (1UC dans les Ardennes, 1UC dans l'Aube, 2 UC dans la Marne à Châlons et Reims, 1UC dans la haute Marne) ont été créées, composées de 9 à 14 agents de contrôle de l'inspection du travail, interlocuteurs permanents et de proximité pour le chef d'entreprise et ses salariés et de 3 à 5 agents d'assistance. Elles ont réalisé plus de 4 300 interventions en 2014.

Un responsable d'unité de contrôle est chargé d'animer et d'appuyer l'équipe.

Un service de renseignement continue à accueillir, renseigner et conseiller le public dans chaque département pour répondre de façon croissante à 34 260 personnes, en majorité des salariés (71 %), mais aussi des employeurs (9%), et cela principalement sur des questions relatives aux contrats de travail (72%) et à la santé/sécurité/maladie ou inaptitude (11,6%).

Au niveau régional :

Le pôle régional de la DIRECCTE continue d'impulser et de coordonner la politique du travail, l'animation et l'appui des agents de contrôle de proximité dans les cas de situations complexes.

Une « unité régionale d'appui et de contrôle du travail illégal », pour renforcer l'action contre les fraudes qui pénalisent les règles de concurrence et qui précarisent les salariés le plus fragiles.

Des **réseaux de prévention des «Risques particuliers»** (amiante, fonderie,...) ont été créés et fournissent un appui aux services d'inspection pour initier des actions de prévention ou de contrôle, menées parfois en partenariat avec d'autres acteurs.

Avec la réforme, des priorités réaffirmées :

- **la lutte contre le travail illégal**, déclinée de façon collaborative dans le cadre d'un plan d'action régional, sous l'impulsion des comités départementaux anti-fraude (CODAF) pour préserver le tissu économique et le modèle social français, en ciblant les secteurs les plus problématiques, les infractions complexes (PSI) et en sensibilisant les donneurs d'ordre.

364 contrôles ont été initiés en 2014 et des conventions de partenariats sont conclues dans l'Aube avec les acteurs du secteur de l'hôtellerie, cafés et de la restauration et avec les branches du BTP et les bailleurs sociaux dans la Haute Marne.

- **la protection de la santé des travailleurs** dans un contexte où les risques professionnels traditionnels sont toujours très présents (amiante avec 39 contrôles de chantiers de retrait et 313 examens de plans de retrait, 236 contrôles en raison de risques de chutes de hauteur, en particulier dans le BTP, sensibilisation des maîtres de stage d'apprentis sur les dérogations machines dangereuses en partenariat avec la DRAAF et la MSA,)
- **Le déploiement d'actions adaptées aux petites entreprises** qui articulent l'information, la sensibilisation, le partenariat, en amont du contrôle et la sanction.
- **l'appui au dialogue social**, sur lequel repose notre modèle social, en particulier, l'accompagnement et le contrôle des négociations obligatoires en matière d'égalité professionnelle, de pénibilité au travail et le soutien aux actions partenariales pour outiller les acteurs des entreprises, les instances représentatives du personnel dispositif PEGASE (Pénibilité, Egalité, Seniors) animé par l'ARACT, Action d'appui à la négociation en entreprise sur l'égalité professionnelle



Focus sur quelques actions partenariales en matière de santé et de sécurité au travail

▪ **La prévention du risque de chute de hauteur**

La DIRECCTE et les préventeurs concernés par les activités du bâtiment et la problématique des chutes de hauteur se sont mobilisés pour renforcer les mesures d'information, de prévention et de coercition. Initiée fin 2013 par un groupe de travail sous la coordination des membres du Plan Régional de Santé au Travail, l'action s'est déroulée, en 2014, en deux phases principales :

- ✓ **L'information et la prévention** : avec les Unités Territoriales, des réunions d'informations ont été organisées dans chaque département à destination des entreprises du bâtiment les plus exposés (couvresseurs, charpentiers, peintres...). 220 personnes représentant une centaine d'entreprises y ont participé.
- ✓ **Le contrôle** : une campagne de contrôle a été organisée. Elle a abouti à 25 arrêts de chantier.
- **La réduction des COV (Composés Organiques Volatils) et des particules fines : L'opération régionale « AIR : COV et particules fines »**

Les COV et les particules fines sont néfastes pour notre environnement et pour les salariés qui y sont exposés. C'est pourquoi, de nombreux partenaires (Chambre de Commerce et d'Industrie Champagne-Ardenne, la DIRECCTE, la DREAL, la CARSAT N-E, l'ADEME, l'Europe, la Région Champagne-Ardenne...) ont décidé de réaliser une action régionale pour informer, sensibiliser et accompagner les entreprises à mettre en place une démarche de réduction des émissions de COV et/ou de particules fines et ultra-fines. Des ateliers techniques sur les systèmes de ventilation et sur la réduction des COV ont été organisés et plusieurs actions ont été lancées, notamment auprès des entreprises, sur l'aspect environnemental et sécuritaire (campagne de sensibilisation et d'information, échanges et capitalisation entre entreprises, visites d'entreprises, création d'une base de données des besoins des entreprises, orientation des entreprises vers un diagnostic du site, accompagnement à la mise en place d'actions concrètes...).

▪ **La prévention des risques professionnels dans les TPE artisanales**

La CNAMS Champagne-Ardenne, avec le soutien de la DIRECCTE, la CARSAT Nord-Est et la FNAA, a lancé une action de prévention des risques professionnels en direction des entreprises artisanales de fabrication et de services.

- ✓ **Informier et sensibiliser** les chefs d'entreprises et les salariés sur la prévention, l'évaluation des risques professionnels, les facteurs de pénibilité, et leur transmettre les méthodes et les outils nécessaires à cette démarche.
- ✓ **Inciter et accompagner** les chefs d'entreprises artisanales à mettre en place des démarches de prévention des risques professionnels, et les conseiller dans ce processus.

Le projet a permis de rencontrer plus de 470 entreprises et d'accompagner plus de 300 salariés pour identifier les risques professionnels, rédiger le document unique, les fiches d'exposition des salariés, avec l'appui de préventeurs puis, pour les aider à faire les démarches de recherche d'aides financières auprès des organismes compétents ou d'équipements de protection.

▪ **Le colloque « les CPOM Champagne-Ardenne un an après »**

En octobre 2013, le DIRECCTE de Champagne-Ardenne signait les CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) avec les services de santé au travail interentreprises et la CARSAT N-E. Un an après, l'ensemble des acteurs concernés se sont réunis le 13 novembre 2014 pour effectuer un premier bilan. A cette occasion, les participants ont souligné la dynamique engendrée par la signature des CPOM, notamment la mutualisation des outils et des productions issues des actions engagées par les acteurs des services de santé au travail pouvant ainsi permettre d'enrichir les démarches des partenaires institutionnels telles les « Actions concertées Champagne Ardenne » (ACCAPS pour les risques psychosociaux, ACCA TMS, ACCA Senior...), co-animées avec la DIRECCTE, l'ARACT et les préventeurs, mais ont également identifié des points d'amélioration à apporter (meilleure coordination, mieux prioriser les actions...).

